



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur,
concernant les moyens pour la lutte contre le terrorisme
-Bruxelles, le 5 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Dernièrement a eu lieu la journée internationale de lutte contre le terrorisme. L'occasion pour moi de faire le point avec vous sur la police judiciaire fédérale et les moyens dont elle dispose pour lutter efficacement contre la menace terroriste.

Alors qu'au cours des dernières années, certains attentats ont pu être déjoués grâce au bon travail de nos enquêteurs, il semblerait que les effectifs policiers à disposition de la PJF sont à la baisse. Or, la PJF doit aussi massivement être déployé pour enquêter dans le milieu de la criminalité organisé. Deux grosses responsabilités auxquelles, selon moi, nous ne devons pas faire des économies.

Non seulement le personnel doit être au top, aussi le matériel informatique à disposition de la PJF doit être régulièrement actualisé afin de ne pas être privé d'informations lors de leurs traçages d'activités suspectes, notamment sur Internet. Et justement le web est constamment en changement et peut offrir tellement de possibilités aux organisations terroristes. Les policiers doivent donc aussi disposer des meilleurs techniques et logiciels.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pour quelles raisons les effectifs policiers pour la lutte contre le terrorisme sont-ils à la baisse ?
- Quid des technologies pour traquer les suspects sur Internet ? Les outils sont-ils toujours adaptés aux besoins du terrain ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Les tâches prioritaires de la police judiciaire fédérale consistent à lutter contre le terrorisme et les différentes formes de criminalité organisée. Actuellement, la police judiciaire fédérale présente un déficit moyen d'environ 14%.

Ce déficit en personnel est certainement lié aux contraintes budgétaires des dernières années et à un flux sortant croissant.

La déclaration du gouvernement indique que la capacité de la police intégrée devrait être augmentée. J'examinerai, en concertation avec le ministre de la Justice, dans quelle mesure la police judiciaire fédérale devrait également être renforcée.

Afin de maintenir ce niveau de service, la police judiciaire fédérale reste particulièrement attentive aux nouvelles modalités de recherche sur les réseaux sociaux et/ou par l'essai de nouveaux outils qui nécessiteront des financements substantiels. À terme, des ressources financières supplémentaires seront également nécessaires pour que la police judiciaire fédérale puisse agir dans un environnement hautement technologique.